

Présentation

Événement historique : l'Etat marocain officialise la langue amazighe. Et l'article 5 de la nouvelle Constitution stipule la promulgation d'une loi organique définissant les modalités de son introduction dans l'*Enseignement* et les différentes sphères vitales de la vie publique. Un tel événement n'est pas sans susciter débats et échanges, ici et là, au niveau national.

A cet événement considérable, la revue *ⴰⴳⴷⴰⵏ* –*Asinag* dédie le dossier de son numéro 8. Elle entend ainsi participer au débat de la communauté scientifique et de la société civile sur l'opérationnalisation d'une véritable mise en pratique de l'officialisation de l'amazighe dans une société plurielle marquée par la diversité langagière.

Il va sans dire que la gestion de la problématique de la diversité langagière s'opère essentiellement dans le cadre de la politique linguistique retenue par l'Etat et à travers la dynamique sociolinguistique générée et régénérée par la société. Or, pour ce qui concerne la politique étatique, elle peut être autoritariste, efficiente ou simplement idéologique et platonique. Une politique non autoritariste et efficiente est celle qui satisfait aux exigences de la démocratie et de l'équité, c'est-à-dire une politique consensuelle énoncée au niveau constitutionnel et implémentée sur les plans institutionnel et opérationnel. L'Etat peut tout aussi bien pratiquer une politique par défaut, auquel cas il adopte l'approche du « laisser-faire, laisser-aller ». Ce qui conduit à favoriser les langues fortes au détriment des langues minorées qui se trouvent alors en situation de danger. C'est ainsi que la nature de la gestion de la diversité des langues constitue un indicateur de la qualité de la gouvernance, une gouvernance qui impacte directement le développement humain.

Le Maroc s'est engagé dans la voie de la démocratisation en adoptant une nouvelle Constitution qui consacre l'amazighe langue officielle aux côtés de l'arabe. Les modalités de la mise en œuvre de ce nouveau statut seront fixées par une loi organique. Ce nouveau contexte politique ouvre ainsi des perspectives inédites devant la langue et la culture amazighes. Aussi, de nombreux acteurs sont-ils interpellés, notamment les décideurs, les institutionnels, les intellectuels et les acteurs sociaux. Les décideurs doivent concevoir une stratégie à même de penser la place et les fonctions de l'amazighe dans le cadre de la nouvelle politique linguistique et culturelle. A leur tour, les institutionnels sont appelés à s'impliquer dans l'opérationnalisation des orientations stratégiques en matière de politiques publiques. De leur côté, les intellectuels sont sollicités pour s'acquitter avec intelligence de leur devoir de clercs. Enfin, les acteurs sociaux sont invités à

exercer leur droit et leur engagement au soutien critique de la marche du pays vers la démocratie. C'est dire que la constitutionnalisation de l'amazighe enclenche un processus qui conduit à la gestion de défis et d'enjeux considérables.

Le dossier thématique de ce numéro, à travers lequel la revue *ⵝⵓⵙⵉⵎⴰⵣⵉⵖⵉ* – *Asinag* veut contribuer au débat en cours sur l'officialisation de l'amazighe, propose un certain nombre d'idées-forces afin de mieux en gérer les défis et enjeux et la rendre effective. Ressortissant à divers champs de la connaissance, douze contributions (cinq en français et sept en arabe) constituent l'objet de la thématique du dossier. Outre ce dossier, la présente livraison contient deux autres rubriques : *Varia* et *Présentation d'ouvrages*.

Dans le volet en langue française du dossier thématique, A. Boukous aborde les enjeux de ladite officialisation et les stratégies déployées à son propos par les acteurs politiques. Il soulève les problèmes et paradoxes y afférents, indique les gains et les risques de la translation de l'amazighe du milieu de la *souveraineté* à celui de la *chose publique* et propose un cadre sensé pour négocier un contrat sociopolitique en tant que préalable à la concrétisation du processus d'officialisation et d'institutionnalisation de la langue amazighe.

S. Chaker s'intéresse au changement du statut juridique de la langue amazighe tant en Algérie (2002) qu'au Maroc (2011). Dans une visée comparative, il analyse la situation d'une langue nouvellement reconnue par les constitutions respectives de ces deux pays. Pour ce faire, il discute trois éléments : les points de convergence et de divergence pouvant être décelés dans les textes des nouvelles Constitutions, leurs circonstances spécifiques et les retombées politico-juridiques prévisibles.

La contribution de A. Bounfour porte sur la constitution de 2011, adoptée par référendum. L'auteur tient ce fait pour un événement rare au regard du processus d'élaboration, du contenu et de l'adoption du document constitutionnel. Se concentrant sur la politique linguistique et culturelle qu'ébauche la nouvelle Constitution, il évalue la nouveauté de ce document et, plus précisément, l'innovation de ses articles, du caractère positif et évolutif de leur teneur et des perspectives ouvertes.

E. Aboulkacem soutient que la mobilisation amazighe n'est plus centrée sur les revendications culturelles. Elle se réclame désormais d'un groupe ethnique dont l'objectif est d'endosser lui-même la responsabilité de défendre ses droits qui débordent le cadre des demandes culturelles, celles-ci étant déterminées par des demandes sociales et politiques.

M. Francard examine la question des langues régionales endogènes en Belgique ; celles-ci ont été écartées au profit d'une langue exogène : le français en Wallonie, le néerlandais en Flandre. Il conclut en mettant

l'accent sur les enseignements que l'on peut tirer de cette situation dans le domaine de la politique linguistique et met ceux-ci en parallèle avec certains aspects du processus d'aménagement de l'amazighe.

Le volet du dossier thématique en langue arabe commence par l'article d'A. Elmounadi. Ce dernier se penche sur la question de l'effectivité de la mise en œuvre du caractère officiel de l'amazighe en considérant les opportunités qu'offre la nouvelle Constitution et les contraintes qui peuvent peser sur le processus dans son ensemble. Il développe son argumentation à partir du contexte général de l'officialisation et des éléments qui le caractérisent dans le sens de la concrétisation de la pratique démocratique en matière de gestion de la diversité linguistique et culturelle.

M. El Khalfi affirme, dans sa contribution, que le ministère de l'information et de la Communication, dont il a la charge, figure parmi les plus importantes institutions étatiques appelées à appuyer le dossier de l'officialisation de l'amazighe. Il s'engage à œuvrer, à travers les cahiers des charges des institutions dépendant du Ministère, pour atteindre le but fixé, à savoir l'intégration effective de la langue amazighe dans les institutions, conformément aux dispositions de l'article cinq de la nouvelle Constitution.

Dans son article, M. El Baghdadi dresse un état des lieux de l'enseignement de la langue amazighe et attire l'attention sur les problèmes qui en ont freiné la généralisation aussi bien horizontale que verticale. Aussi interpelle-t-il les décideurs à réviser l'approche suivie jusqu'ici et à œuvrer en vue d'établir un plan prévisionnel pour réaliser une telle généralisation au niveau des divers cycles et de l'université.

A. El Moudni propose trois approches pour une réalisation démocratique et saine de la nouvelle Constitution, notamment en ce qui concerne les questions de l'identité et de la langue. La première consiste à clarifier la relation entre la langue et l'identité. La deuxième expose un certain nombre d'hypothèses afin de discerner le caractère problématique du rapport langue-identité. La troisième traite de quelques mécanismes relatifs à la gouvernance de la dimension linguistique de l'identité.

Pour sa part, M. Djellaoui relate le parcours historique évolutif de l'amazighe (langue, culture et identité). Pour en rendre compte, il concentre son étude sur deux points : d'un côté, la dialectique entre le militantisme politique et la reconnaissance constitutionnelle ; de l'autre, la mise en relief des éléments de force et de faiblesse que cette dialectique comporte quant à l'activation des mécanismes susceptibles de faire évoluer l'amazighe en tant que langue nationale et officielle dans les pays nord-africains.

M. El Kabbaj aborde, à son tour, la question de la diversité culturelle. Dans sa contribution, présentée sous forme de conférence, il montre comment la

diversité est passée du concept à la réalisation, de la théorie à la pratique, aussi bien au niveau de chaque société que sur le plan international.

En annexe, on trouvera les propositions du Conseil d'Administration de l'IRCAM concernant la promulgation de la loi organique relative à l'officialisation de l'amazighe, le Conseil national des langues et de la culture marocaines et l'activation des lois réglementaires concernant les questions linguistiques et culturelles dans le cadre de la régionalisation élargie.

Le dossier thématique est assorti d'un *Entretien* avec A. Cheddadi et D. Khrouz, en langue française et M. Boudhan et A. Safi Moumen en langue arabe. Il concerne six axes liés à la thématique retenue : les mesures constitutionnelles pour gérer la diversité culturelle et linguistique ; la garantie juridique pour la concrétisation des nouvelles orientations des politiques linguistiques et culturelles ; l'intégration de l'amazighe dans les politiques publiques et les institutions ; le Conseil national des langues et de la culture marocaines ; les mesures garantissant l'articulation et la synergie entre les institutions dédiées aux langues et expressions culturelles ; le rôle de l'IRCAM à l'aune de la nouvelle Constitution.

Le volet *Varia* comprend sept contributions, dont deux en arabe. Celle de M. Mahrazi traite la question du statut des langues à travers les différentes dénominations attribuées à celles-ci. Il remet en question les dichotomies telles que langue sacrée/langue profane, langue normée/langue non normée, etc. L'auteur conclut que toutes les langues se valent du fait qu'elles constituent toutes un moyen de communication humaine.

L'article de S. Fodil fournit un nouvel éclairage sur un conte amazighe de Kabylie : *Le forgeron d'Akalus*. A travers l'analyse sémiotique triadique qu'il emprunte à Ch. S. Peirce, l'auteur fait ressortir la maîtrise du feu et la maîtrise du langage en tant qu'éléments qui ont permis (et permettent) à l'Homme de construire, détruire ou reconstruire tel aspect ou telle dimension de son système sociétal.

K. Salhi décrit la démarche méthodologique d'une enquête de terrain menée en Kabylie auprès de personnes proches, adoptant ainsi les caractères d'une rencontre parfois entre « Nous », parfois avec « l'Autre ». Ce qui requiert un réajustement du vocabulaire indispensable à l'instauration d'un climat de confiance et de distance. L'article jette de vives lumières sur le rapport enquêteur-enquêté et peut ainsi être utile aux chercheurs en matière de culture amazighe.

Partant d'un corpus oral, S. Moukrim montre que le *type* et la *phase* du procès, outre leur rôle dans la détermination de la valeur aspectuo-temporelle de l'énoncé, interviennent au plan morpho-syntaxique en amazighe. L'auteure explique que, l'ensemble des formes verbales de base

peut participer à l'expression du « présent ». Et ce, selon le *type* et la *phase* du procès choisis par le locuteur pour en faire l'objet de sa prédication. Ceci constitue un argument supplémentaire pour le caractère aspectuel, et non temporel, du système verbal de l'amazighe.

Dans son texte, M. Ben Almahboubi centre son intérêt sur les efforts des Chenguitis dans l'arabisation des termes et expressions amazighes sanhajis. Il explique les bases de la traduction et montre ses manifestations dans les textes poétiques, tant au plan des unités lexicales qu'au niveau des structures complexes.

H. Ramou soumet à un examen critique la carte linguistique générale du Maroc et, plus exactement, les deux approches connues en la matière : l'approche adoptée à l'époque coloniale, calquant les limites linguistiques sur les frontières ethniques, et l'approche postcoloniale, notamment celle fondée sur les données statistiques dues au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004, que l'auteur considère comme prometteuse et plus objective.

La rubrique *Présentation de livres*, destinée à faire connaître des parutions nouvelles traitant de la langue et/ou de la culture amazighes, renferme trois textes. Le premier, écrit en amazighe par F. Agnaou, concerne ⵜⴰⵎⴰⵣⵉⵖⵜ ⵜⴰⵎⴰⵣⵉⵖⵜ, *Lexique scolaire* (2011). Le deuxième, dû à M. Aït Hamza (co-auteur), se rapporte à l'ouvrage *Les agadirs de l'Anti-Atlas occidental. Atlas illustré d'un patrimoine culturel du Sud marocain* (2011). Le troisième, réalisé par A. Boukous (auteur), porte sur la *Revitalisation de l'amazighe : défis, enjeux et stratégies* (2012).

La Direction et le Comité de rédaction tiennent à remercier vivement toutes les personnes qui ont pris part à la réalisation de ce numéro : El. Aboukacem, R. Agrou, Kh. Ansar, H. Banhakeia, B. Boudris, A. Bouhjar, F. Boukhris, M. Dahmane, A. El Aissati, A. EL Mediouni, M. Elmedlaoui, El. El Moujahid, A. El Mountassir, M. Ennaji, B. Ichou, El. Kaddouri, A. Khalafi, R. Laabdelaoui, Kh. Mouhsine, F. Saa, A. Sabir et M. Taïfi.